



FORMULAIRE D'OBTENTION DE LA CARTE D'ACCES AUX SERVICES DE LA DECHETTERIE POUR LES PARTICULIERS



Carte d'accès
en déchetterie



Je soussigné (e) : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse Complète : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tel. fixe : _____ Tél. mobile : _____

Courriel : _____

Nombre de personnes dans le foyer : _____

Numéro de la carte : _____

Justificatifs à joindre impérativement :

- . 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois
- . 1 pièce d'identité

1 seule carte sera délivrée par foyer

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des pièces produites. Je m'engage à transmettre à la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine (CCVP) toute(s) modification(s).

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités au verso.

Je m'engage à rendre la carte d'accès auprès de la CCVP en cas déménagement hors du territoire de la CCVP.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du demandeur, précédée de la mention
« lu et approuvé »

Ces informations feront l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL ; conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, toute personne qui figure sur le fichier centralisé tenu par la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.

MODALITES D'ACCES DES PARTICULIERS AUX DECHETTERIES

La déchetterie intercommunale située à Raon l'Etape modernise son fonctionnement aux usagers par la mise en place d'une carte d'accès à ses services. Ces cartes permettront une gestion informatisée et un contrôle des accès optimisé.

A partir du mois de juin 2016, les usagers devront obligatoirement présenter leur carte d'accès à l'entrée de la déchetterie équipée du système d'identification.

Utilisation et ses modalités

Dès l'entrée sur le site de la déchetterie, le particulier présente la carte d'accès à l'agent d'accueil.

L'agent d'accueil enregistre sur le lecteur informatique les déchets déposés par type et par volume. Le particulier est alors invité à trier lui-même les déchets.

Responsabilités

La carte et le dépôt en déchetterie sont gratuits. Tout changement dans le nom ou les coordonnées du particulier doit être signalé à la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine (CCVP) (un justificatif devra être joint). De même en cas de perte ou de vol, il convient de prévenir la CCVP afin de désactiver l'ancienne carte et d'attribuer une nouvelle carte qui sera facturée 10 €.

L'utilisateur s'engage à restituer sa carte en cas de déménagement hors du territoire intercommunal de CCVP.

Liste des déchets acceptés

- Incinérables (films plastiques, polystyrène, laine de verre) Attention 1 mètre de Longueur de Largeur ou Hauteur Maximum,
- Déchets verts (branches, feuilles, tontes),
- Gravats inertes (terre, cailloux, gravats de démolition, faïence),
- Bois,
- Verre,
- Cartons (propres et plats),
- Ferraille,
- DASRI (Déchets de Soins à Risques Infectieux, à mettre dans les boîtes jaunes),
- Déchets Dangereux Spéciaux (peintures, colles... identifiables par étiquette),
- Batteries, Piles, Néons,
- Huiles de vidanges (minérales), Huiles alimentaires (végétales),
- Pneus sans jante (dans la limite de 10 pneus par moi par carte d'accès),
- Amiante / Fibrociment (uniquement les particuliers à faible quantité sur rendez-vous),
- Plâtre,
- DEA,
- Bétons cellulaire,
- Huisserie (portes, fenêtres),
- Bouchons,
- Les vêtements (à mettre au préalable dans des sacs),

Liste des déchets refusés

- Déchets Industriels,
- Cadavres d'animaux,
- Produits dangereux ou explosifs,
- Ordures ménagères,
- Sacs opaques pleins,
- Bouteille de gaz (dépôt possible vendeur bouteille de gaz), d'oxygène, extincteurs,
- Produits dangereux ou explosifs,
- Déchets toxiques,
- Les matières radioactives,
- Pneumatiques des véhicules légers non déjantés, pneus agricole, pneus camions

Pour un maximum d'efficacité, l'utilisateur est invité à :

- trier ses déchets avant de venir à la déchetterie pour un déchargement plus rapide et efficace,
- préparer sa carte d'accès pour la présenter à l'agent d'accueil,
- indiquer clairement les types de déchets apportés à l'agent d'accueil,
- stationner correctement son véhicule pour éviter de bloquer le passage,
- décharger ses déchets en respectant les consignes de tri mais aussi de sécurité,
- respecter la propreté du site en ramassant les éventuels déchets tombés à côté des bennes lors du déchargement.

Il est interdit de descendre dans les bennes et de récupérer tout objet à l'intérieur de la benne

Rappel : l'agent d'accueil est à votre disposition sur le site pour vous guider et vous orienter et non pour vider les véhicules et les remorques, (merci de bien respecter ces consignes).

Horaire d'ouverture de la déchetterie

Horaires d'hiver de la déchetterie Du 1 ^{er} octobre au 31 mars		
	Matin	Après-Midi
Lundi	/	13h00 – 17h30
Mardi	/	13h00 – 17h30
Mercredi	/	13h00 – 17h30
Jeudi	/	13h00 – 17h30
Vendredi	/	13h00 – 17h30
Samedi	9h00 – 12h00	13h00 – 17h30

Horaires d'été de la déchetterie Du 1 ^{er} avril au 30 septembre		
	Matin	Après-Midi
Lundi	/	13h30 – 18h00
Mardi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
Mercredi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
Jeudi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00
Vendredi	/	13h30 – 18h00
Samedi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h00